



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E73799

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2026

ÉDITÉ LE

18/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 600 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BORDEAUX B 493 485 296

Siret : 493 485 296 00047

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 58 024

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2 711012

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2 711012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : EPL

16 RUE CANTELAUDETTE
33310 LORMONT

Téléphone : 05 56 77 78 34

Portable : 0616681230

Site Internet : <http://www.epl-pro.fr>

E-mail : contact@epl33.fr

Responsabilité légale :

GAUTIER DAVID GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112 PROB	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	04/11/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/05/2024
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	04/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/09/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	29/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	30/09/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/09/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/05/2024
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.